

# LES DÉCHETS DANGEREUX MÉNAGERS

Également appelés “déchets diffus spécifiques” (DDS), les déchets dangereux ménagers sont issus de produits chimiques et présentent un risque significatif pour la santé et l’environnement en raison de leurs composants. Il s’agit principalement de restants de solvants, d’acides, de bases, de peintures, de vernis, de colle, de résine, etc.

## ? DÉCHETS CONCERNÉS

Les déchets dangereux ménagers sont identifiés par ces pictogrammes sur leur emballage :



- Les pots de peinture, vernis, enduits comportant un logo “produit dangereux”
- Les aérosols sauf à mousse polyuréthane
- Les produits à base d’hydrocarbures
- Les colles, mastics et adhésifs
- Les acides et bases
- Les solvants non halogénés
- Les emballages et chiffons souillés par des produits chimiques
- Les emballages et chiffons souillés par des hydrocarbures
- Les produits spécifiques très toxiques ou réactifs
- Les solvants halogénés, filtres à huile, produits photographiques
- Les cartouches et toners d’impression

## ✓ QU’EST-CE QUE VOUS EN FAITES ?

- Vous les déposez lors des opérations de collecte. Organisées par la province Sud, ces opérations sont gratuites et ont lieu une fois par an à destination des particuliers.
- Vous contactez une entreprise spécialisée.
- Vous les stockez à l’abri du soleil, dans un espace fermé et hors de portée des enfants, en attendant les opérations de collecte.
- Si c’est possible, vous ne les achetez pas. Il faut éviter le plus possible ce type de déchets en privilégiant des alternatives non nocives, comme la peinture à l’eau par exemple.

## ✗ VOUS NE POUVEZ PAS

- Ne jetez pas les produits dangereux et leur contenant dans votre poubelle ou vos canalisations.

## QUE DEVIENNENT CES DÉCHETS UNE FOIS COLLECTÉS ?

Ils sont triés et conditionnés de manière à ne présenter aucun risque pour l’environnement ou la santé humaine. Les déchets ne pouvant pas être traités localement sont majoritairement exportés en Nouvelle-Zélande où ils seront traités, soit par stabilisation chimique, soit par distillation. Ils peuvent ainsi être recyclés ou alors enfouis sans risque de pollution lorsque le recyclage n’est pas possible.